

Opérations de sensibilisation, de suivis et de contrôles dans le cœur du Parc national des Calanques

Depuis sa création le 18 avril 2012, le Parc national des Calanques* assure, avec les moyens dont il dispose durant cette phase de transition, le suivi et le contrôle des usages et des manifestations qui ont lieu en cœur de Parc.

Cette veille se concrétise notamment à travers les actions de sensibilisation et d'information menées par le Parc, les procédures d'autorisations régies par le décret du Parc, mais aussi par le déploiement d'opérations de contrôle ou encore des actions d'études de la fréquentation du territoire, en lien avec les partenaires du Parc national des Calanques.

Le présent communiqué de presse détaille quelques-unes de ces actions pilotées par le Parc.

**Durant cette phase de transition, le GIP des Calanques assure les missions du Parc, jusqu'à ce que l'établissement public du Parc national devienne opérationnel en 2013.*

40 000 personnes sensibilisées cet été

Dans le cadre de ses missions de sensibilisation et d'information des visiteurs et du grand public dans le massif des Calanques, le Groupement d'intérêt public (GIP) des Calanques a renouvelé cet été le dispositif des patrouilles vertes (à terre) et des patrouilles bleues (en mer).

Les patrouilleurs verts et bleus ont pour principales missions de :

- **informer les visiteurs** sur les richesses du patrimoine naturel, paysager et culturel du Parc national des Calanques et ses missions ;

Contact presse : Laurence DELACHAUME
Tél : +33 (0)4 91 72 72 12 - Fax : +33 (0)4 91 73 23 99
laurence.delachaume@gipcalanques.fr

C/o GIP des Calanques - Bât A4 - Parc Valad - Impasse Paradou
13009 Marseille



- **sensibiliser aux gestes respectueux de l'environnement** : ne jeter aucun déchet, ne pas dégrader la faune et la flore, rester sur les sentiers balisés, jeter l'ancre en respectant les herbiers de Posidonie, utiliser des produits biodégradables avec un écolabel pour l'entretien des bateaux ... ;
- **informer sur les diverses réglementations en vigueur** : conditions d'accès et de circulation sur le massif en été (arrêtés préfectoraux et municipaux) en fonction du risque incendie ; plan de balisage en mer, réglementation spéciale en cœur du Parc national des Calanques ; **orienter les promeneurs et plaisanciers**, les conseiller sur les précautions à prendre pour randonner (apporter suffisamment d'eau, être équipé de bonnes chaussures, avoir une carte IGN détaillée des Calanques...) ;
- **surveiller le massif pour la prévention des incendies** : signaler les infractions relatives à l'apport de feu, à la circulation et au stationnement automobile ;

Ainsi, durant la saison estivale 2012, ce sont près de **40 000 personnes** qui ont été sensibilisées par les patrouilleurs verts et bleus du GIP des Calanques, et **260 000 depuis 2004**.

- Côté terre, les patrouilleurs verts ont informé **33 620 personnes**.
- Côté mer, les patrouilleurs bleus du GIP ont informé **3 360 personnes** à bord de **1 160 bateaux** au cours de **70 sorties en mer (journées)**. L'ensemble des deux équipes GIP et Naturoscope ont sensibilisé pour la saison **8 800 personnes** à bord de **2 600 bateaux** au cours de **70 sorties en mer (journées)**.

Les patrouilleurs ont également été présents dans les **offices de tourisme** des 3 communes du cœur de Parc : Marseille, Cassis et La Ciotat. Ainsi, les 30 permanences qui ont été organisées durant l'été ont permis de sensibiliser plus de **1 600 personnes** dont 73% de Français, les 27% restants étant originaires d'une trentaine de pays, en majorité venant d'Allemagne, Italie et Angleterre.

Outre ces permanences, les patrouilleurs ont par ailleurs participé à diverses manifestations organisées par différents acteurs (CAF, BMC...), ce qui a permis de sensibiliser **200 personnes**.

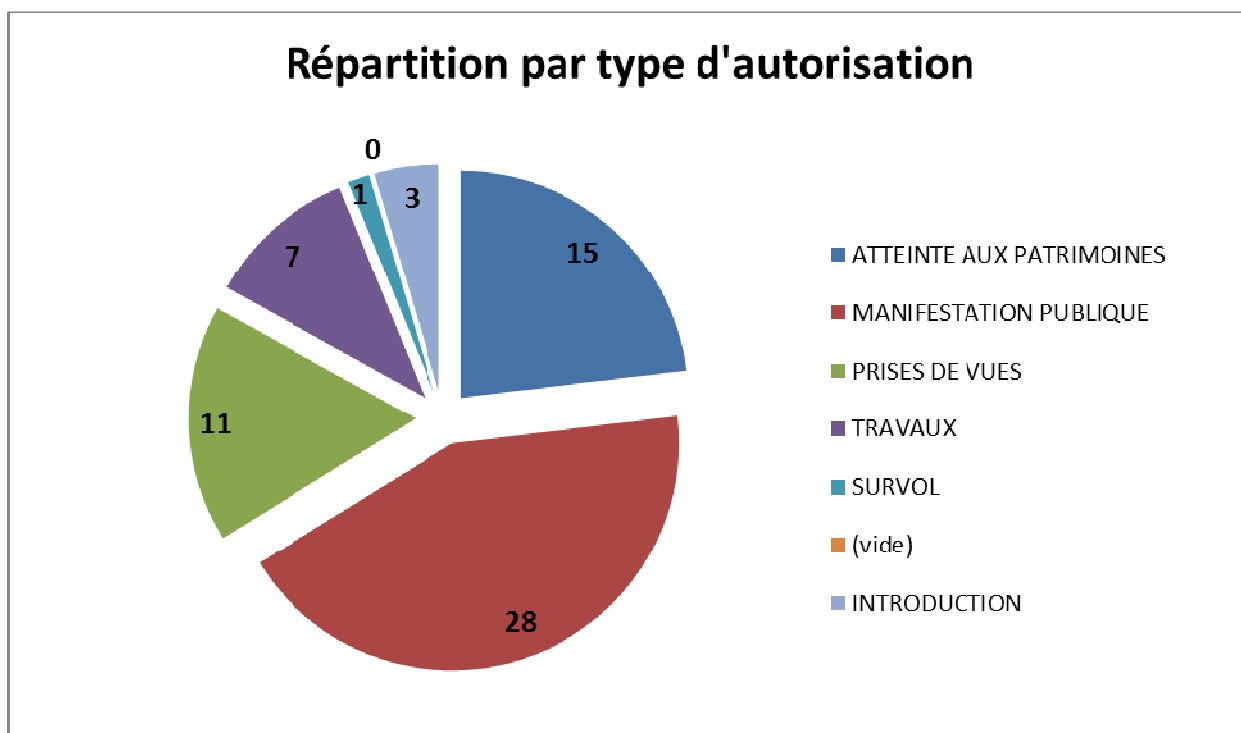


En savoir plus sur le bilan de la saison des patrouilleurs :

http://www.gipcalanques.fr/racine/accueil/pratique_et_utile/actualites/le_bilan_de_la_saison_2012_des_patrouilleurs

Régime d'autorisations

Le décret fixe les modalités d'application de la réglementation en cœur de Parc.
Depuis sa création, ce sont ainsi **65 autorisations** qui ont été délivrées par le directeur par intérim de l'établissement public du Parc national des Calanques, réparties comme suit :



Les demandes d'autorisations sont instruites par le GIP des Calanques et sont soumises à la validation du directeur par intérim ; les demandes non conformes à la réglementation ou à l'encontre des valeurs et de l'image du Parc national peuvent être refusées.

Pour consulter les autorisations sur le recueil des actes administratifs :

<http://www.calanques-parcnational.fr/index.php/component/remository/Recueil-des-actes-administratifs/Autorisations/?Itemid=>

Opérations de contrôles dans le cœur du Parc national des Calanques

Vendredi 26 et samedi 27 octobre 2012, sous l'égide du Parc national des Calanques, la première opération de contrôle d'activités en cœur terrestre du Parc, ciblée sur la réglementation Parc national des Calanques, a été effectuée par divers services de l'Etat.

Après plusieurs mois de pédagogie sur le terrain, des dizaines de milliers de documents de communication diffusés et un mois après le début de la saison de



chasse, il était en effet essentiel de commencer à concrétiser la fonction de contrôle, et potentiellement de verbalisation, liée à l'application de la réglementation du Parc national des Calanques.

10 agents appartenant à la Police de l'environnement (Service Départemental des Bouches-du-Rhône de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage appuyé par ses Brigades mobiles d'intervention, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques) aidés par 4 agents de l'Office national des forêts et par un agent du Parc national ont menés à bien cette opération.

Malgré une météo très défavorable (vents violents et fortes pluies), plusieurs contrôles ont pu être menés. Chasse, circulation des véhicules à moteurs en espace naturel et caravanning en cœur de Parc étaient les principales cibles de ces contrôles.

Bilan de l'opération : un chasseur verbalisé dans une zone interdite à la chasse dont l'arme a été saisie, sous l'égide du Procureur et conformément au Code de l'environnement.

Un second chasseur a été informé alors qu'il se tenait en limite d'une zone interdite sur la commune de Cassis.

Ce type d'opération a vocation à être renouvelée et généralisée à l'ensemble des infractions susceptibles d'être constatées sur l'ensemble du Parc national des Calanques. Le traitement judiciaire est facilité et rendu plus efficace grâce au « Groupe Opérationnel Calanques » mis en place en juillet 2012 par le Procureur de la République de Marseille.

Comptages harmonisés de la fréquentation nautique du littoral marseillais : le bilan de l'été 2012

Présentation et objectifs :

Pour la première fois cette année, le dispositif des comptages harmonisés a été étendu depuis le littoral de la Côte bleue jusqu'à l'île Verte à La Ciotat, **limite est du cœur du Parc national des Calanques**, avec la participation de nouveaux partenaires : coordonnés par le Groupement d'intérêt public (GIP) des Calanques, les comptages harmonisés de la saison estivale 2012 ont été réalisés par le Parc marin de la Côte Bleue, l'Association Initiative et Education de la Jeunesse à l'Environnement (AIEJE), le Parc Maritime des îles du Frioul (CEN-PACA), la Réserve Naturelle Nationale de Riou (CEN-PACA), le Naturoscope, le GIP des Calanques, Calanques buissonnières et les Amis de la calanque de Figuerolles.

L'objectif de ces comptages, réalisés initialement dans le cadre du dispositif « Patrouilles bleues » sur le littoral de la Ville de Marseille depuis 2004, est de disposer d'informations sur la répartition et l'importance de la fréquentation sur les différents secteurs côtiers : nombre de personnes sur le liseré côtier, nombre de bateaux de plaisance au mouillage, nombre de jet-skis, de kayaks et de bateaux de plongée.

Ces informations recueillies permettent :

- de mieux connaître l'importance et la répartition des usages le long du littoral ;
- d'améliorer le plan de balisage et la réglementation associée ;
- d'orienter les missions d'information et de sensibilisation.

A terme, le recueil des données de fréquentation a pour objectif de **concilier la fréquentation du littoral avec la protection de l'environnement, par le biais du Parc national des Calanques**

Ces opérations de comptage représentent ainsi, pour le Parc national des Calanques, une précieuse mine d'informations. En effet, **la maîtrise de la fréquentation à terre et en mer** fait partie des principales missions que l'Etablissement public du Parc national des Calanques, une fois opérationnel, aura à mettre en œuvre.

Les données recensées sur la répartition et l'importance du nombre de visiteurs dans les Calanques lui permettront en effet **d'anticiper les pics de fréquentation, de mieux la canaliser et d'éviter ainsi la dégradation des sites, afin de mieux protéger les habitats littoraux et marins, d'améliorer la qualité des eaux de baignade, et de réduire les conflits d'usages.**

Ces objectifs pourront être atteints grâce notamment à **des moyens humains et à la mise en œuvre de plusieurs types d'outils :**

- gestion des principaux accès en collaboration avec les collectivités compétentes ;
- information et sensibilisation des visiteurs ;
- mise en place d'une signalétique homogène ;
- protection renforcée des espaces les plus fragiles ;
- mise en place d'études globales et régulières de la fréquentation des espaces terrestres et marins du Parc national, etc.

Méthodologie :

Il s'agit d'analyser les données de fréquentation correspondant au **pic de fréquentation** de la saison estivale, sur le nombre de **personnes sur le liseré côtier, de bateaux de plaisance au mouillage, de jet-ski, de kayaks et de bateaux de plongée.**

Les comptages ont été effectués au cours de trois dates considérées comme des journées de forte fréquentation : mercredi 25 juillet, dimanche 19 août et dimanche 9 septembre 2012, bénéficiant de conditions météorologiques favorables), sur 8 secteurs géographiques différents.

Les résultats présentés dans le rapport joint ne sont donc que le reflet de la fréquentation au cours d'une journée représentative, et non pas une analyse de la fréquentation estivale dans son ensemble.

Résultats globaux des comptages de 2012 :

Le pic de fréquentation sur les 3 dates de comptages est le dimanche 19 août 2012.

Plaisance : c'est la date de plus forte fréquentation pour la plaisance avec 1 783 bateaux sur 7 secteurs (pas de comptage à Corbière). Tous les secteurs sont à leur maximum sauf la Côte Bleue (total comparable au comptage de septembre). Le Frioul atteint 500 bateaux à cette date, les Calanques 417 et la Côte Bleue 360. Sur les autres secteurs, on dénombre 213 bateaux à Riou, 153 à La Ciotat, 107 à Cassis et 28 à Planier.

Fréquentation terrestre : la fréquentation globale est comparable à celle de septembre avec 4 929 personnes pour 6 secteurs (pas de comptage à Corbière ni sur la Côte Bleue). Par contre, la répartition est différente entre les 2 dates : valeur maximale pour le Frioul (779) et Cassis (1260), alors qu'elle est stable pour Planier, Riou et La Ciotat. A noter que pour les Calanques, l'accès était interdit dès 11h00 (risque d'incendie « rouge »), mais on dénombre tout de même 2 200 personnes.

Kayaks : La fréquentation des kayaks est au maximum à cette date avec 230 pour 6 secteurs dont 195 dans le Parc national. Le secteur le plus fréquenté est celui des Calanques avec 153 kayaks. Les chiffres confirment la tendance à une constante augmentation de cette pratique, les valeurs observées n'avaient jamais été atteintes lors des comptages des années précédentes.

Jet-skis : La fréquentation des jet-skis est comparable à septembre pour la valeur globale, 22 jet-skis, mais la répartition diffère avec 14 sur la Côte Bleue, 6 au Frioul et 2 Riou. A noter que cette pratique est interdite dans le cœur du Parc national et dans la bande des 300 mètres du littoral de Marseille

Plongée sous-marine : L'activité de plongée est la plus faible des 3 dates. A cette date, 27 navires de plongée observés (21 pour la plongée encadrée et 6 pour les privés) surtout autour du Frioul, de Riou et de la Côte Bleue, contre 40 le 25 juillet et 44 le 9 septembre.

En savoir plus sur le bilan des comptages harmonisés :

http://www.gjpcalanques.fr/racine/accueil/pratique_et_utile/documentation/comptages_harmonises_2012

